

Craines autour du projet de piste cyclable «Tervueren», la commune pose ses balises



40 places sur les 100 existantes seront supprimées. - E.G.

LA CAPITALE - par Isabelle Anneet - publié le 8/09/2020 à 22:07

Il manque 800 mètres de piste cyclable entre les quatre bras et Art-Loi. Le projet suscite des craintes chez les riverains et commerçants. La commune de Woluwe-St-Pierre pose, elle, ses balises. Explications.

Le projet piste cyclable bidirectionnel reliant Merode au square Léopold II sur l'avenue de Tervueren suscite les craintes des riverains et des commerçants. Si le projet pour le tronçon situé sur le territoire de la commune d'Etterbeek a trouvé un accord entre la commune et la Région depuis juin, le projet entre la rue des Atrébates et le square Léopold II sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre est soumis pour le moment à la concertation des habitants. Ces derniers doivent rendre leurs recommandations pour le 15 septembre au plus tard.

« On regrette que le bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre n'ait pas pris le projet à bras-le-corps comme fit le bourgmestre d'Etterbeek. Vincent De Wolf s'est déplacé en personne pour négocier un aménagement favorable aux riverains », se plaint Laurent de Spirlet (MR), conseiller communal dans l'opposition à Woluwe-Saint-Pierre et dont les dires trouvent échos chez les membres du comité Tervueren-Montgomery. Ces derniers craignent la suppression des places de stationnement.

Les riverains proposent d'ailleurs d'autres solutions que cette piste cyclable.
« Nous pourrions transformer la rue en zone apaisée où les cyclistes ont la

priorité mais garder les places de stationnement. Ou alors, pourquoi ne pas réduire la voie centrale qui composée de deux fois trois bandes. Il est mieux de retirer du confort aux navetteurs plutôt qu'aux riverains », souligne Quentin, un membre du comité de riverains.

Du côté de la commune, on rappelle que les autorités communales conditionnent le projet avec des balises. « Personne ne conteste la nécessité de cette piste cyclable. Il y a, en effet, un tronçon qui manque sur l'avenue de Tervueren », avance Benoît Cerexhe (cdH), bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre. « En 1998, il y avait 143 cyclistes entre 8h et 9h sur cet axe, aujourd'hui, ils sont plus de 1.200. Il y a une demande énorme », ajoute Alexandre Pirson (cdH), échevin de la Mobilité.

Les deux membres du collège tentent de rassurer sur la suppression des places de stationnement. « Aujourd'hui, devant l'Inami, il y a 100 places. 60 seront maintenues dans les nouveaux plans. Il y en aura donc 40 en moins. Mais le projet Inami prévoit la construction d'un parking de 244 places. Au total, le projet de piste cyclable prévoit la suppression de 50 places sur Woluwe-Saint-Pierre », ajoutent Benoît Cerexhe et Alexandre Pirson.

« Si nous sommes favorables à cette piste cyclable, nous sommes également très attentifs aux réactions des commerçants qui souffrent déjà assez en ce moment. Nous sommes également à l'écoute des inquiétudes des riverains. Les remarques doivent être formulées pour le 15 septembre. Ensuite, il sera question de trouver une solution équilibrée avec la Région. Cela ne doit pas être les uns contre les autres », développe le bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre. « Nous ne souhaitons pas que le projet provisoire de la Région devienne un projet définitif sans concertation. Nous sommes également demandeur d'un réaménagement global de l'avenue de Tervueren. Cela fait des années que je demande qu'on revoie le passage des trams 39 et 44, qu'on ajoute des traversées piétonnes sur l'avenue de Tervueren et qu'on réaménage la station de métro Montgomery », insiste Benoît Cerexhe.

Du côté de la Région, on nous rappelle que c'est un chaînon manquant de 800 mètres sur une continuité de pistes cyclables bidirectionnel de 9km entre les quatre bras et art-loi. « Actuellement, le square Montgomery est un lieu vraiment accidentogène et il faut améliorer la situation pour la sécurité de tous. C'est pour ça qu'on veut construire un projet de test avec : une piste bidirectionnelle sur la latérale sud entre Mérode et Leopold II, une rue cyclable sur la latérale nord entre Mérode et Montgomery et une sécurisation du rond-point Montgomery, avec des mesures pour ralentir la vitesse et la mise en place d'infrastructure cyclable sur le rond-point et sur les latérales. Le but est évidemment d'avoir une infrastructure définitive après le test », détaille-t-on au cabinet d'Elke Van den Brandt.